



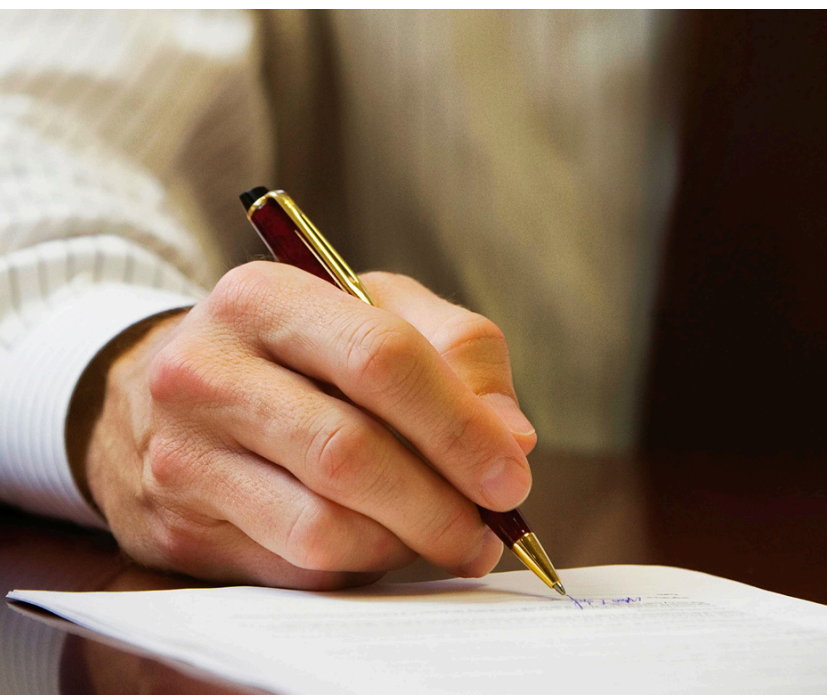
ACCORD INTÉRESSEMENT

20
26

**L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT
EST SIGNÉ ET AGRÉÉ !**

ATTENTION

**AU MOINS 1 MODULE DE CHAQUE
CATÉGORIE DEVRA ÊTRE RÉALISÉ
INTÉGRALEMENT.**



Pour la sixième année consécutive, un système d'intéressement est mis en place à France Travail. Rappelons que ces accords sont le fruit de négociations menées et signées chaque année par la CFDT. Dès la première année, leur légitimité a été renforcée par une validation directe des salariés, via un référendum demandé par la CFDT.

Cette fois, l'accord est conclu pour une période plus longue allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Le montant annuel consacré à l'intéressement a augmenté, il passe à 1,2% de la masse salariale brute de l'année d'exercice considérée au lieu de 1%.

Cette année, en plus des indicateurs opérationnels, il y a deux Indicateurs liés aux engagements sociaux et RSE.

SENSIBILISATION AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX : LA CIBLE EST DE 70 % POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

- La santé mentale, si on en parlait
- Prévenir le sexisme et les violences sexuelles
- Burn-out : prévenir l'épuisement professionnel
- Les essentiels de l'accessibilité
- Optimiser son sommeil pour mieux vivre et travailler
- L'essentiel de la laïcité et la neutralité à France travail
- Les différents types de handicap
- La population des travailleurs handicapés
- Sécurité de l'information, les bons réflexes
- RGPD : Protégez les données, comprenez les droits !

SENSIBILISATION À LA RSE : LA CIBLE EST DE 80 % POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

- Les violences faites aux femmes – Ensemble, arrêtons les violences
- Webconférence, Réduisons nos émissions carbone à France Travail : un défi collectif
- Sensibiliser au numérique responsable
- IA responsable : suivez le guide de survie éthique
- Identifier et faire face à ses représentations
- Égalité pro F/H et mixité des emplois
- Sensibilisation RSE à France Travail

**POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE LE MODULE
DOIT ÊTRE DIFFÉRENT DE CELUI SUIVI
L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.**

SYNDICAT.CFDT@FRANCETRAVAIL.FR